

## Résumé de l'étude sur la caractérisation écologique

Lot n° 6 562 115 : Chemin de la Rivière-Delisle Nord, Côteau-du-Lac, Québec

Groupe GÉOS a été mandaté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de réaliser la caractérisation écologique du lot 6 562 115, situé sur le territoire de Coteau-du-Lac. La zone d'étude a une superficie de 12 ha et sa localisation à l'échelle régionale est présentée à la Figure 1.



Figure 1.

Le mandat consistait à :

- Identifier, délimiter et caractériser les milieux humides ;
- Valider la présence de cours d'eau et les caractériser ;
- Effectuer une caractérisation sommaire des milieux terrestres ;
- Évaluer le potentiel de présence des espèces en situation précaire ;
- Effectuer un inventaire de couleuvres ;
- Élaborer un plan d'atténuation des impacts environnementaux.

## Conclusions

Une caractérisation écologique a été réalisée sur le lot 6 562 115 à Coteau-du-Lac. Les visites de caractérisation des écosystèmes ont eu lieu en septembre 2024 et juillet 2025.

La zone d'étude comprend deux milieux humides. Il s'agit d'une prairie humide d'origine anthropique et d'un marécage arborescent :

Le premier milieu humide (MH01), localisé sur la portion nord du terrain visé pour l'implantation du centre régional de compostage, est un milieu récemment déboisé. Des espèces hygrophiles ont d'abord colonisé les ornières et les dépressions causées par les travaux avant de coloniser l'ensemble du milieu. Le sol compacté peut également avoir contribué à la colonisation du milieu par ces espèces. La perte du couvert forestier semble également avoir causé une élévation de la nappe. Les nombreuses perturbations semblant avoir causé la création de ce milieu humide réduisent considérablement la qualité de ce milieu. Les fonctions écologiques remplies (Tableau 2) par ce milieu sont généralement faibles.

Le second milieu humide (MH02), localisé en dehors des limites du terrain visé pour l'implantation du centre régional de compostage, dans une zone de conservation boisée à l'est, est naturel et caractérisé par la dominance de l'érable rouge. Les fonctions écologiques (Tableau 2) remplies par ce milieu sont faibles ou moyennes.

**Tableau 2 Fonctions écologiques des milieux humides**

Nom	Fonction 1	Fonction 2	Fonction 3	Fonction 4	Fonction 5	Fonction 6	Fonction 7
	Filtre pollution, contrôle érosion, rétention sédiments	Régulation eau	Conservation diversité biologique	Écran solaire, brise-vent	Séquestration carbone	Qualité paysage	Connectivité écologique
MH01	Nulle	Faible	Faible	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
MH02	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible

*Tableau 2.*

La zone d'étude ne comprend pas de milieu hydrique, mais plusieurs fossés de drainage ont été observés.

La majorité de la zone d'étude est composée de milieux perturbés. Ces milieux perturbés sont composés d'anciens champs agricoles et d'une forêt déboisée. La portion de milieu boisé qui est toujours présente est principalement couverte d'un peuplement d'érable rouge et de pin blanc. Aucune espèce en situation précaire ou exotique envahissante n'a été observée.

Un inventaire de couleuvres a également été réalisé dans le cadre de ce mandat. Les inventaires de terrain ont eu lieu entre le 6 juin et le 2 juillet 2025. L'inventaire a révélé la présence de trois couleuvres rayées. Aucune espèce en situation précaire n'a été observée.

Par souci de minimiser les impacts environnementaux du projet, un plan d'atténuation a été élaboré afin de guider les travaux de construction et des opérations du centre de compostage. Pour ce faire, des analyses ont permis d'identifier les impacts potentiels sur les milieux sensibles environnants et d'évaluer le risque associé à chacune des étapes du projet. Dans l'ensemble, les risques identifiés sont faibles à modérés.

**Pour conclure, le site est favorable à la construction du centre de compostage, à condition de respecter les lignes directrices du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs tenant compte des milieux humides identifiés sur le site et en périphérie. Cette étape est prévue dans le cadre de l'obtention de l'autorisation ministérielle pour la réalisation du projet. De plus, la combinaison des mesures d'atténuation proposées et des programmes de gestion et de suivi environnemental permet de maintenir les impacts potentiels à un niveau résiduel faible tout au long du projet.**